

service. La commission a encouragé l'adoption de programmes de formation sur de larges bases et, durant la période de guerre, en collaboration avec la Division de la formation professionnelle au Canada du ministère du Travail, elle a dirigé une série de cours. Les résultats se sont révélés des plus satisfaisants et graduellement, d'un mois à l'autre, la formation s'étend à de nouveaux domaines de travail.

**Statistiques du Service civil.\***—Depuis avril 1924, chaque ministère du gouvernement du Canada transmet au Bureau fédéral de la Statistique un état mensuel de son personnel et de sa rémunération, conformément à un plan qui permet la comparaison entre les ministères et d'une année à l'autre. L'institution de ce système fut précédée d'une enquête remontant jusqu'à 1912.

De 1914 à 1920, le nombre de fonctionnaires augmente très rapidement en raison de l'expansion des fonctions administratives et de l'imposition de nouvelles taxes, celles-ci nécessitant les services d'employés supplémentaires en qualité de percepteurs. De nouveaux services, tels que le ministère des Pensions et de la Santé nationale et la Commission de l'établissement des soldats, furent de même créés. En janvier 1920, le nombre d'employés est de 47,133; c'est le chiffre le plus élevé atteint avant janvier 1940, alors que le nombre de fonctionnaires s'établit à 49,739.

Entre mars 1939 et mars 1946, il y a une augmentation de 74,451 du nombre global d'employés permanents et temporaires. Le gros de cette augmentation de temps de guerre se répartit ainsi: ministère de la Défense nationale, 23·9 p. 100; nouveaux ministères et commissions de temps de guerre (Reconstruction et Approvisionnements, Office national du Film, Service de l'information canadien, Commission des prix et du commerce en temps de guerre), 11 1 p. 100; Commission de l'Assurance-chômage, 11·4 p. 100, et 15·9 p. 100 dans les ministères des Affaires des anciens combattants et de l'établissement des soldats ainsi que de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants réunis.

En dépit de la forte augmentation de temps de guerre du nombre d'employés dans tout le Service civil, le nombre d'employés permanents est moins considérable en mars 1946 qu'il ne l'était en mars 1939. Le nombre d'employés temporaires, cependant, augmente régulièrement au cours des années de guerre. En conséquence, en mars 1946, les employés temporaires représentent 74·2 p. 100 du total, comparativement à 30·3 p. 100 du total en mars 1939, et 34·5 p. 100 en mars 1925, première année de publication de ces statistiques.

La série de tableaux qui suit est une condensation d'une suite d'articles historiques publiés récemment et embrassant les années 1925 à 1946. Le tableau 9 indique le nombre et le pourcentage d'employés permanents et temporaires du Service civil au mois de mars de chaque année. Le tableau 10 établit des comparaisons de traitements et salaires payés durant chaque année financière. Les tableaux 11 et 12 donnent des statistiques du genre de celles des tableaux 9 et 10 mais limitées aux employés permanents et temporaires aux bureaux de l'administration centrale des ministères. Les tableaux 13 et 14 présentent les nombres-indices des employés permanents et temporaires et de leurs rétributions au cours des mêmes années de la série. Le tableau 15 fournit une information détaillée sur les employés et les déboursés des ministères et branches pour les mois de mars 1945 et 1946.

\* Révisé à la Branche des statistiques financières, Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa.